

SEANCE DU 18 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 18 février, le conseil municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2016

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Anne BAZALGUES, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Sandrine RIVIERE, Claude LAGARDE, Édith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE, Nadine BAPTISTE.

Absent : Laurent CLAVEL

Secrétaire de séance : Nadine BAPTISTE

1 - Approbation compte rendu conseil du 14 janvier 2016 :

Le Compte Rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité

2 –: Rectification délibération ADS :

Monsieur le maire informe les conseillers que lors des délibérations précédentes, n'apparaissent pas des articles du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et surtout la signature du Maire au nom de la commune. Il faut rectifier cet oubli. La proposition de la DDT, qui sera complétée, est la suivante :

En ce qui concerne les délibérations de la commune pour la prise de compétence relative à la délivrance des autorisations d'urbanisme, le contenu de ces dernières (N°190315/09 et N°190315/10) ne contient pas les éléments essentiels pour rendre effective cette décision.

Nous sommes invités à rectifier ces dernières par une nouvelle délibération :

**OBJET : MISE A DISPOSITION DU SERVICE ADS DU SMPVD POUR L'INSTRUCTION
DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS**

(Annule et remplace les délibérations n° 19-03-15/09 et 19-03-15/10)

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L422-8 modifié par l'article 134 III de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui met un terme, à compter du 1^{er} juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat aux collectivités compétentes faisant partie d'un EPCI de plus de 10000 habitants pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article R423-15 qui autorise le maire à charger des actes d'instruction les services d'une collectivité territoriale ou les services d'un groupement de collectivités ;

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007, pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 MARS 2015 décidant de prendre la compétence, conformément à l'article L422-1 du code de l'urbanisme,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Pays de la Vallée de la Dordogne,

Vu la proposition du Président du Syndicat Mixte de Pays de la Vallée de la Dordogne concernant la mission d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,

Vu le CGCT et notamment son article L2121-29

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L422-1

Considérant que la carte communale de la commune de Couzou a été approuvée en date du 30 mai 2011.

Considérant que dans les communes qui se sont dotées d'une carte communale avant la date de publication de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, le Maire est compétent, au nom de la commune, après délibération du Conseil Municipal, pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable. Lorsque le transfert de compétence à la commune est intervenu, il est définitif.

Considérant qu'il est possible de passer une convention avec le Syndicat Mixte de Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) en vue de confier à leur service « ADS » (Application du Droit des Sols) l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, depuis le 1^{er} janvier 2014,

Considérant le désengagement progressif des services de l'Etat dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, confirmé par la loi ALUR, qui stopperont les instructions à compter du 1^{er} juillet 2015 pour l'ensemble des communes compétentes, situées dans le périmètre de la communauté de communes CAUVALDOR comptant plus de 10000 habitants,

Monsieur le Maire expose que le SMPVD propose, à destination des communes volontaires de son territoire, un service ADS qui est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014. Il procède à la lecture du message du Président du SMPVD, Mr

LIEBUS, dans lequel il demande aux conseils municipaux de se positionner concernant cette mission, au regard des dispositions et échéances légales.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'étudier cette proposition, pour pouvoir bénéficier de l'assistance technique des services du SMPVD pour l'instruction des actes d'urbanisme à délivrer. Une convention sera signée ultérieurement. Cette assistance concernera l'instruction des différentes demandes autorisations d'urbanisme (les permis de construire, les déclarations préalables, les permis de démolir, les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme a et b). Les modalités pratiques de cette instruction seront décidées ultérieurement avec le SMPVD.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Que les autorisations seront délivrées par le Maire au nom de la commune à compter du 1^{er} juillet 2015

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète et fera l'objet des mesures de publicités nécessaires

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

3 – Plan départemental numérique :

Monsieur le maire nous informe de la situation :

Le document transmis sur le numérique est celui qui nous a été donné pour la réunion au Conseil Départemental le vendredi 22 janvier. Pour CAUVALDOR Thierry CHARTROUX de THEGRA est titulaire de la représentation et le maire de COUZOU suppléant. Pour faire court en ce qui concerne Couzou : Rocamadour aura son NRA (Nœud de Raccordement des Abonnés) fibré ; c'est-à-dire que la fibre optique alimentera cet équipement pour renforcer le débit sur le cuivre, notre commune de ce fait aura plus de débit, sans pour cela aller au-delà de 3 ou 4 Mo (calcul sera fait d'après les données, sur ma demande mais un débit de 4Mo risquerait de nous faire passer à la trappe car c'est le débit minimum au-delà duquel il y a renforcement. A voir aussi pour la Pannonie) La carte de ce fait nous fait apparaitre en couleur orange, puisque au-delà de 512ko. L'encadré vert indique que notre commune serait prévue en haut débit par la voie hertzienne en WI-FI à 10 Mo environs.

Le plan départemental de haut débit se décline en 4 niveaux :

1. Si l'agglomération possède plus de 5000 prises téléphoniques, la fibre sera amenée jusque chez l'habitant : FTTH (Fiber To The Home), permettant jusque 100Mo de débit,

2. Si le SR (sous répartiteur) d'un lieu comporte plus de 50 prises, il sera alimenté par la fibre optique afin de renforcer les lignes cuivre actuelles, débit de 20 à 30Mo – donnée Orange,
3. Si le lieu à renforcer a entre 10 et 49 lignes la solution radio sera retenue. 12Mo actuellement annoncés,
4. Pour les abonnés isolés, une participation sur un kit internet par satellite est prévue. Jusqu'à 20Mo annoncés (selon niveau et prix abonnement au fournisseur + les Go limités)

Plusieurs remarques : suite à renseignements pris auprès du responsable régional d'Orange notre commune a 51 lignes téléphoniques en service au 2 février (47 dans le bourg et autour + 4 à la Pannonie). Retour vers le responsable du département : nous n'avons que 47 lignes dépendant du local près de la Mairie (sous répartiteur) et l'amené de la fibre sur celui-ci pour acter le renforcement sur nos lignes téléphoniques entre 20 et 30Mo ne sera pris en compte que si nous avons 50 lignes depuis le bourg...

Ce plan de renforcement aura lieu jusqu'en 2017, il faut encourager ceux qui n'ont pas encore de ligne à en prendre une, afin de pouvoir être éligible au renforcement.

Un courrier sera envoyé à ceux qui seraient susceptibles de prendre une ligne téléphonique. Le développement du village est aussi conditionné par cet aspect aujourd'hui très important à prendre en considération.

Certains élus proposent que la mairie demande un raccordement pour l'appartement et un autre pour le foyer, ainsi nous serions assurés plus rapidement d'avoir le nombre requis.

Monsieur le Maire pense que la démarche doit venir des habitants souhaitant se raccorder, un nombre important de logements est possible. Il sera toujours à même d'ajuster mais à l'heure actuelle chacun devra motiver des résidents (temporaires ou pas) à faire en sorte que nous soyons enfin en haut débit pour le confort de tous.

Cette démarche sera entreprise et nous ferons le point au prochain conseil

4 – Carte communale :

Mercredi, veille de ce conseil, une réunion s'est tenue en présence du bureau d'études représenté par Tony PERONNE, monsieur Jean-Luc CASTERAN de la DDT. Pour le conseil : Daniel BOUDOT, Nadine LAUBIE, Nadine BAPTISTE, Christine BONNEFONT et Edith LANDOIS.

Nous avons travaillé sur les plans aériens de la commune. Un certain nombre de parcelles sont actuellement disponibles (seront-elles vendues ?) Pour celles dans l'enveloppe du bourg notre attention doit se porter sur la qualité du bâti afin de ne pas avoir de constructions « déparant » l'ensemble. Seule une maîtrise foncière

permettrait d'y remédier en attendant le PLUI qui nous aiderait en ce sens. Des extensions seraient possibles dans certaines lieux, dont peut-être Poudurac.

Les cartes devraient nous être remises afin que nous puissions réfléchir sur le type de développement et les directions à prendre pour l'avenir.

Monsieur le Maire propose de remettre ces réflexions à une date ultérieure muni des cartes permettant une vision globale. Il souhaite qu'à cette occasion l'ensemble des conseillers soient présents tout le monde doit s'impliquer pour le développement de notre commune.

5 - Maison Bouscarel :

Mr le maire informe de la situation :

Suite à la réunion de chantier du 8 janvier réunissant des artisans, la représentante de la chambre de métiers du Parc, des techniciens du Parc, il avait été conseillé de faire un volume de 3 pièces en évitant, si possible, les extensions de surface. Il en est ressortit les éléments principaux suivants :

- Pièce de vie avec coin cuisine,
- percement mur EST : Salle de bains WC, cellier et accès extérieur par cette partie,
- Escalier desservant 2 chambres de l'étage,
- Renforcement le plancher haut,
- Toiture à refaire, charpente à conserver,
- Isolation sous toiture masquant les fermes pour isoler et gagner du volume,
- Eclairage par fenêtres de toit, une seule lucarne,
- Chauffage : poêle à granulés dans cantou, complément électrique (S de B et séjour)
- Cumulus pour eau chaude sanitaire,
- Isolation d'ensemble pour arriver au niveau C de la classification.

Au niveau des aides nous pourrions être inscrits par le Parc dans le cadre de TEPcv (Territoire à Energie positive pour la croissance verte) Dans ce cadre nous serions éligibles à 30% de subvention sur l'isolation. Nous pourrions aussi être éligibles dans le cadre régional et ainsi avoir 25% de subvention. D'autres aides sont possibles mais sous conditions. Tout ceci pour 2017, compte tenu des délais d'instruction et budgets.

Après avoir demandé aux architectes du CAUE et Parc il ressort :

Avant-projet : nous sommes obligés de passer par un marché pour choisir un architecte. Appel officiel doit être fait pour l'avant-projet en donnant les éléments du chantier. Chacun fera ses propositions et ses choix (montant travaux et honoraires) A une date prévue nous réunirons la commission d'appel d'offres et nous choisirons celui qui nous propose ce qui nous convient le mieux.

Tranche ferme pour l'étude complète. A la fin de cette partie tout le projet sera défini. Nous devons nous positionner sur la poursuite. Soit nous arrêtons et le dédommagement sera de 4 à 5000€ (estimation)

Tranche conditionnelle si nous continuons et c'est une seconde tranche ferme qui sera ouverte.

L'ensemble des demandes d'aides, subventions ou éligibilité de dossier pourront se faire à partir de ce point.

Le CAUE a évalué à environ 1200000€ HT le coût des investissements pour la restauration.

Il peut être possible de récupérer au minimum 50 à 60000€ de subventions ou aides.

Monsieur le Maire informe que nous devons passer par plusieurs étapes :

- ✓ Tranche ferme : seulement avant-projet, conditionnelle pour le projet,
- ✓ remplir un cahier des charges en définissant nos besoins, souhaits, type de matériaux et aménagement,
- ✓ Chacun présentera ses propositions ainsi que le chiffrage par corps de métiers,
- ✓ Ce résultat nous permettra de consulter afin de connaître les aides possibles et établir notre plan de financement,
- ✓ Tranche ferme si nous engageons de façon définitif la seconde phase,

Pour établir le cahier des charges il conviendra de le rédiger à plusieurs.

Les avis sont partagés :

- Ne pas faire de travaux, essayer de mettre en vente,
- Voir ce qu'il est possible d'obtenir comme aide avant de lancer le projet,
- Une suggestion est faite de lancer un avant- projet avant de demander au Conseil de délibérer,
- Si nous rénovons, avec des aides de plus de 60% le prix de revient serait raisonnable,
- Si nous ne faisons rien nous continuerons à payer pour rien.

Aucune ligne majoritaire ne ressort des échanges et ne permet d'orienter le projet.

Mr le maire reporte la question d'avant-projet au prochain Conseil. Nous serons amenés à délibérer de façon formelle car nous devons en sortir une fois pour toute. Que de toute façon aucune décision ne sera prise au détriment de la commune et que les réflexions devront en tenir compte.

6- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Depuis le début de l'année plusieurs réunions se sont tenues à Labastide Murat pour la création de la communauté Causse Central. Certaines communes ont délibéré en ce sens, d'autres hésitent. Elle ne peut se faire qu'au-dessus de 5000 habitants.

Nous proposerons une communauté incluant Gramat et une partie des communes du bassin de vie. Le total d'habitants s'élevant à 11000 environs.

Le 22 mars, il y aura une troisième réunion où le Maire de Labastide Murat déposera les amendements sur les plans évoqués.

Deux votes seront possibles pour créer cette communauté du Causse central, il doit être acquis 2/3 des votants : 27 sur 40, Mr le Maire nous fait part de ses inquiétudes.

Si on ne parvient pas à un accord, ce sera Mme la préfète qui proposera ses scénarii et qui risquent d'être appliqués.

7 - Point sur la communauté de communes (travaux, projets, commissions...),

- **Voirie** : la classification des voiries communales est à peu près calée. Précédemment nous payons le coût global des travaux au travers des prélèvements de la communauté sur notre feuille d'impôts locaux. Aujourd'hui la même somme est prélevée directement par le pourcentage appliqué.

CAUVALDOR veut appliquer le barème : coût annuel du KM de voirie par catégorie :

- 1^{ère} 2000€/an/km, sur 15 ans = 30000 €, 24000 investissement, 6000 fonctionnement*,
- 2^{ème} 1600€/an/km, sur 20 ans = 32000 €, 24000 investissement, 8000 fonctionnement,
- 3^{ème} 500€/an/km, uniquement fonctionnement, investissement à la charge de la commune.

*fonctionnement = fauchage et point à temps, investissement = refaire la route

Les chiffres seront donnés au conseil mais à priori le coût serait doublé et nous devrions reverser le supplément à CAUVALDOR.

Voirie investissement : la route de la Pannonie va être refaite.

Restaurer le « lac » à la Pannonie en sortie vers Rocamadour. Comme il nous faut une réserve d'eau pour l'incendie, cela permettrait de résoudre le problème en même temps que la restauration de ce patrimoine.

La communauté de commune veut facturer trop cher les travaux de la mare.

Pour l'instant, il y a contestation au niveau des heures passées sur le chantier et suspension de paiement jusqu'à éclaircissement des heures facturées.

culture et patrimoine : Monsieur le Maire doit très prochainement évoquer à la commission le « petit patrimoine » du pôle et voir les demandes émanant des autres communes. La communauté de communes nous a informés que celui-ci sera pris en compte pour 2016. La somme de 6000€ (à confirmer) devrait être attribuée pour l'ensemble du pôle Gramat/Padirac.

Compte tenu des sommes précédemment affectées par l'intermédiaire du Parc, nous sommes en retrait.

Une proposition de fiche de restauration (description, matériaux, ...) devrait se faire pour tout le petit patrimoine.

Il est probable que la répartition de la somme sera proratisée.

Questions diverses :

- L'enfouissement des lignes téléphoniques route de Rocamadour a été effectué suite aux diverses interventions. La dépose des poteaux restera à faire. 3558€ nous seront restitués sur l'enfouissement de ces réseaux et Monsieur le Député nous avait attribué une somme correspondant à un pourcentage à charge. Il s'agit d'environ 3000€,
- La Pannonie : enfouissement terminé, reste le réseau Orange à mettre en place et lampadaire,
- La communauté de communes peut nous rembourser la main d'œuvre de l'employé communal, pour l'entretien des routes et chemins communautaires : les heures seront notées et facturées.
- Xavier Renard (compositeur et chanteur) cherche un lieu pour accueillir son concert le 2 août 2016. Le comité des fêtes serait peut-être intéressé d'avoir cette animation en période estivale. La mairie pourrait apporter une participation financière,
- penser à demander les chapiteaux à CAUVALDOR assez tôt pour les avoir. De grands modèles pour un prix très modique avec l'équipe technique pour les monter,
- le recensement se poursuit. Il apparait que le nombre de personnes résidant dans la commune sera inférieur au relevé de 2010.

La date du prochain conseil n'est pas fixée car il nous faut les chiffres des dotations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le Maire,

Daniel Boudot